

CHALLENGE TÉLÉTHON BNP PARIBAS

Le challenge Téléthon BNP Paribas

Ce challenge débute en septembre et se termine en avril. Une finale est organisée en juin 2015. Elle se déroulera en une seule journée et en 13 rondes minimum.

Déroulement

Durant cette période, chaque club peut organiser autant de tournois qu'il le souhaite.

Le club verse 1€ par joueur et par tournoi, et collecte le montant qu'il souhaite auprès des participants.

Cadence

Le club fixe la cadence blitz.

Elo Blitz

Le Elo Blitz est mis à jour tous les mois, et publié sur le site de la FFE.

Partenariat avec le Téléthon

La Fédération Française d'Echecs souhaite soutenir l'AFM Téléthon à travers le challenge BNP Paribas pendant tout le mois de décembre en offrant tous les droits de table.

- Les clubs qui organisent des tournois du challenge reverseront les inscriptions à l'AFM Téléthon, soit 1 € par joueur et par tournoi, et l'ensemble des dons complémentaires récoltés lors des journées du challenge en décembre.
- L'arbitre ou l'organisateur d'un tournoi du challenge Téléthon BNP Paribas devra mettre en place une boîte pour les dons afin de récolter toutes les inscriptions et les dons.
- Pendant tout le mois de décembre, chaque club pourra proposer un café solidaire en mettant en vente des boissons et des gâteaux maison afin de récolter des bénéfices pour le Téléthon.
- Les dons complémentaires récoltés lors des journées du challenge en décembre ainsi que les bénéfices des ventes permettront d'augmenter le soutien à l'AFM-Téléthon.

→ QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Sollicitez des partenaires locaux en mettant en avant l'AFM Téléthon afin d'obtenir de leur part des gratuités que vous pouvez utiliser pour obtenir d'avantage de dons (sous formes de prix, jeux diverses, tombola interne..).
- Ce genre d'action favorise la communication interne et externe de votre club.
- Pour la gestion de la collecte, quelques conseils :
 - Attention de bien séparer l'argent des dons et des recettes
 - Les inscriptions seront reversées en chèque par chaque club, libellés à l'ordre de l'AFM Téléthon.
 - Les recettes des ventes sur place seront reversées en chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon
 - Les dons par chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon sont à collecter et à remettre séparément. Ils feront l'objet d'un reçu fiscal par l'AFM Téléthon, sur la base de l'adresse indiquée sur le chèque. Ne pas prendre de dons en espèces (difficulté d'émission des reçus fiscaux/adresses).
- L'AFM Téléthon enverra un reçu fiscal en utilisant le nom et l'adresse du chèque des donateurs.
- Les recettes sont les produits de la buvette, des droits d'inscription et autres ventes (aucun reçu fiscal).



Pour rejoindre le Téléthon, appelez le **0 800 695 501** (appel gratuit depuis un téléphone fixe).

<https://coordination.telethon.fr>

→ LA COMMUNICATION

- Un lien direct du Téléthon sera publié sur [le site du challenge BNP](#) et de la [FFE](#).
- Le site [Europe-Echecs](#) suivra aussi le challenge.
- La [Newsletter](#) de décembre donnera les lignes directrices de notre partenariat.
- Le club qui aura récolté le plus de dons gagnera une place pour la finale tous frais payés pour un de ses adhérents.
- Une affiche officielle est à votre disposition sur le site du challenge BNP Paribas.

CONTACT : Olivier Delabarre ■ membre du Comité Directeur de la FFE ■ responsable du challenge BNP Paribas

Tél : 06 16 21 24 77 - mail : delabarre.o@wanadoo.fr